

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cefep - Centre d'étude sur la fiscalité des entreprises de Paris

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Stéphanie Damarey, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Stéphanie Damarey, université de Lille

**Experts :**

M. Olivier Debat, Université Toulouse 1 Capitole - UT1

M. Andreas Kallergis, université de La Réunion

## REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquiet-Briand

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'étude sur la fiscalité des entreprises de Paris
- Acronyme : Cefep
- Label et numéro : EA 4013
- Composition de l'équipe de direction : M. Gauthier Blanluet, directeur ; M. Martin Collet, directeur adjoint.

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

La thématique du Cefep est centrée sur les questions intéressant la fiscalité des entreprises dans ses dimensions nationale et internationale (y compris européenne), d'un point de vue substantiel (droit fiscal de fond) et processuel (procédure fiscale), à partir de l'analyse du droit positif et avec l'appui d'une démarche prospective.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre d'Études sur la Fiscalité des Entreprises de Paris (Cefep) a été créé par le professeur Jean-Pierre Le Gall il y a trente-cinq ans, à l'origine sous la forme associative. Puis, au début des années 2000, il est devenu un laboratoire de recherche en droit fiscal rattaché à l'Université Paris-Panthéon-Assas (autrefois, Université Paris 2).

Les locaux du Cefep sont situés au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas, au 122 rue de Vaugirard, 75006 Paris, avec une surface totale de 179 m<sup>2</sup>. Ils sont composés d'un bureau et deux salles de cours/conférences. Ces locaux sont équipés de matériel et outils informatiques, de façon à permettre une activité de recherche.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cefep est rattaché à l'École doctorale de droit privé (ED 6) de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	3
Maîtres de conférences et assimilés	1
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>4</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	12
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>12</b>
<b>Total personnels</b>	<b>16</b>

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	4	0	0
<b>Total personnels</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## AVIS GLOBAL

Le Cefep reste composé d'un nombre très réduit d'enseignants-chercheurs (trois professeurs des universités et un maître de conférences). Ramenée à cette proportion, son activité scientifique en matière de fiscalité des entreprises demeure notable, tant au niveau individuel que collectif. Le Cefep peut en effet se prévaloir, sur la période évaluée, de quatre ouvrages publiés chez des éditeurs de renom (PUF, LGDJ), de 54 articles dont onze en co-rédaction publiés dans des revues diverses et de rayonnement international (*Droit fiscal*, *RFDA*, *Revue européenne et internationale de droit fiscal notamment*), et de trois chroniques.

Les manifestations organisées par le Cefep assurent une visibilité à l'unité de recherche et attirent un public composé certes d'universitaires, mais plus largement de juristes fiscalistes, de conseils et de magistrats. Ce faisant, comme il l'a indiqué dans ses échanges avec les membres du comité d'évaluation, le Cefep entend développer un écosystème propice au développement des initiatives du laboratoire, favoriser les échanges avec les professionnels de la fiscalité et l'interdisciplinarité entre les acteurs de ces différents mondes. Ces éléments concourent à l'attractivité comme à l'inscription dans la société de l'unité.

Les thématiques collectives restent centrées sur l'actualité fiscale du moment, avec l'intervention des milieux professionnels concernés : avocats, membres des juridictions et en particulier du Conseil d'État. Dans ce cadre, le Cefep joue un rôle important d'impulsion sur des sujets dont l'actualité pour certains, sans être immédiate, apparaît sur le moyen, voire le très court terme. Ces réflexions permettent d'associer ces acteurs précités. Elles ont pu et peuvent avoir une incidence sur certains positionnements jurisprudentiels. À ce titre, le Cefep joue pleinement son rôle au sein de la société civile, attentif aux problématiques juridiques fiscales et aux solutions susceptibles de leur être apportées. Si, très probablement, cette activité en lien avec l'actualité fiscale monopolise fortement les membres du Cefep, elle présente un inconvénient : il apparaît difficile d'identifier un voire des axes de recherche, de moyen terme, dans lesquels le Cefep inscrirait ses réflexions.

Le nombre de doctorants demeure faible et les recherches entreprises sont généralement à visée professionnelle. Le Cefep souffre, comme beaucoup de laboratoires de recherche et en particulier dans les domaines juridiques, d'une faible attractivité pour les carrières universitaires. Six thèses ont été soutenues durant la période 2017-2022. Un docteur, ayant mené son travail doctoral dans le cadre d'une convention Cifre (partenariat avec le cabinet d'avocats White and Case LLP), est devenu maître de conférences en son sein.

Le Cefep ne souffre d'aucune difficulté de financement : outre l'allocation symbolique qui lui est versée par l'université, le Cefep dispose, pour ses dépenses, d'un « droit de tirage » tenant compte de ce que les formations qui lui sont rattachées rapportent à l'université. Le ratio est clairement en faveur de l'université qui perçoit, au titre des recettes d'apprentissage environ 400 K€ tandis que le fonctionnement courant du Cefep (organisation du colloque compris) semble s'établir à 16 K€ (chiffre déduit de l'addition du montant de l'allocation au coût d'organisation d'un colloque — chiffres fournis par la tutelle).

Le Cefep dispose de locaux (rue de Vaugirard) peu adaptés (salles sans fenêtres). Il y sera remédié pour la prochaine évaluation : un bâtiment en cours de construction doit accueillir le Cefep ainsi que les enseignants-chercheurs du Centre de recherche en droit des affaires. À ce sujet, le précédent rapport d'évaluation avait préconisé un rapprochement entre ces deux unités de recherche. Une première étape va être franchie avec ce rapprochement physique entre les deux entités.

Les effectifs limités (notamment en enseignants-chercheurs) du Cefep expliquent que ce dernier ne dispose que d'un personnel d'assistance — et encore, est-il partagé avec une formation (magistère).

Au quotidien, le Cefep fonctionne de manière très souple, ceci s'expliquant, là également, par le nombre réduit d'enseignants-chercheurs. Ainsi, le Cefep n'a pas donné suite à la précédente recommandation qui lui avait été faite d'organiser une réunion plénière de ses membres chaque année, considérant que l'organisation de son colloque annuel pouvait en tenir lieu. Plus largement, les membres du Cefep ont finalement fait d'un inconvénient (faiblesse des effectifs) un atout en leur permettant des échanges plus fluides, de nature à faciliter la conception et l'organisation de leurs projets.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le précédent rapport d'évaluation avait formulé plusieurs observations.

— À propos des activités de recherche, le comité d'expert avait recommandé le développement de travaux collectifs en matière de fiscalité des entreprises. Les membres du Cefep ont signalé les liens nombreux établis avec des collègues d'autres universités, notamment avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui est proche des locaux du Cefep, liens non formalisés, mais de nature à susciter des travaux communs.

— Pour ce qui est de l'organisation et de la vie de l'unité, le rapport avait préconisé le rattachement, principal ou secondaire, d'enseignants-chercheurs spécialistes en fiscalité d'autres universités, d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'intéressant à la fiscalité et des anciens docteurs.

— Le rapport préconisait également une réunion plénière par an des membres du Cefep. À ce sujet, le Cefep a indiqué que, compte tenu de ses effectifs restreints, une réunion plénière n'était pas nécessaire. Il a précisé qu'en la matière, le colloque annuel du Cefep pouvait en tenir lieu.

— Le comité d'experts avait également invité le Cefep à renforcer ses initiatives en matière d'accueil, de formation, d'encadrement et de soutien des doctorants. Dans son rapport d'autoévaluation, le Cefep a indiqué que ses membres encourageaient les étudiants de Master à s'orienter vers le doctorat, mais avec peu de résultats effectifs.

— Dans le domaine des perspectives scientifiques du Cefep, le Comité d'experts a notamment préconisé le développement des travaux collectifs (voir supra) et encouragé le développement des liens avec les autres centres de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas et des centres de recherche d'autres universités. Dans le précédent rapport, était évoqué un rapprochement avec l'Institut de recherche en droit des affaires (IRDA) de Paris 2. Le lien avec l'IRDA prendra la forme d'un rapprochement physique au sein de nouveaux locaux (en construction) livrés en principe pour 2025. Ce premier rapprochement devrait faciliter les échanges entre universitaires de ces laboratoires. Il n'est pas envisagé d'aller au-delà.

## B — DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le Cefep a pour objectif de traiter l'actualité fiscale des entreprises, en étant un lieu d'échanges. Pour ce faire, il organise un colloque annuel et des « soirées du Cefep » bimestrielles qui ont cessé depuis la crise sanitaire, mais qu'il envisage de relancer. Pour ce qui est des thématiques, il ne s'est pas donné d'axes de recherches en tant que tels, préférant adapter sa production scientifique à l'actualité — parfois en anticipant les actualités à venir. Le Cefep relève, à ce propos, son apport à la matière fiscale au travers, notamment, des orientations susceptibles d'être retenues par les juges.

#### Appréciation sur les ressources de l'unité

Les outils informatiques et les bibliothèques de l'université fournissent la documentation nécessaire. La documentation en salle est peu consultée, mais utile car présentant des éléments difficilement trouvables ailleurs. Le Cefep a les ressources financières nécessaires à son fonctionnement. Le déménagement prévu (probablement pour 2025) dans un bâtiment rassemblant les universitaires en Droit fiscal et en Droit des affaires permettra un rapprochement, recommandé par le précédent rapport, avec l'IRDA, facilitant les échanges entre les deux laboratoires. Aucun rapprochement institutionnel n'est envisagé.

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Au-delà de la structure institutionnelle officielle du Cefep (composée d'un directeur et de membres du centre), de façon informelle, celui-ci est géré collégialement entre les trois professeurs et le maître de conférences. Ce mode de fonctionnement, rendu possible par le nombre réduit des enseignants-chercheurs qui le composent, paraît adapté aux objectifs du centre (gestion coordonnée du centre et programme des manifestations), compte tenu de sa flexibilité. Au quotidien, le Cefep bénéficie de l'assistance d'un personnel partagé avec un magistère.

### *1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cefep retient, au titre de sa vocation principale, l'objectif de réunir l'ensemble des acteurs de la fiscalité autour des thématiques qui font ou, plus encore, qui feront l'actualité du droit fiscal de l'entreprise. Il s'agit du seul objectif scientifique effectivement répertorié dans le rapport d'autoévaluation.

Comme précédemment indiqué, le Cefep inscrit cet objectif dans ses choix de thèmes pour son colloque annuel et ses soirées bimestrielles (qui ont cessé depuis la crise sanitaire, mais que le Cefep compte relancer). Sur la période concernée, les thèmes des colloques ont permis d'explorer : — L'établissement stable : une entreprise autonome ? (29 juin 2021) ; — Management package : retour sur les arrêts du 13 juillet (19 nov. 2021) ; — L'impact de la convention européenne des droits de l'homme sur le droit fiscal : quelles perspectives d'évolution ? (30 juin 2022).

La direction du Cefep souligne le fonctionnement atypique de l'unité, présentée comme un lieu de rencontres des professionnels de la fiscalité, avec l'objectif de faire progresser les points de vue sur la matière. Cette association est totalement assumée par le Cefep.

Au-delà de ces aspects scientifiques, le Cefep entend utiliser son activité et son réseau afin de favoriser les échanges entre fiscalistes, maintenir des liens étroits avec de nombreuses entreprises, contribuer au moyen de ce réseau à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants des Masters 2 associés au Cefep et, avant cela, leurs recherches de stages et de lieux d'apprentissage.

#### Points faibles et risques liés au contexte

On peut regretter que l'objectif scientifique retenu par le Cefep se limite à une démarche visant à l'actualisation du droit fiscal de l'entreprise. Le Cefep ne présente, en effet, aucun axe de recherches, encore moins distingués en majeur et mineur. C'est probablement une recommandation qui peut être formulée à l'endroit du Cefep : identifier des axes de recherches que l'unité entend explorer sur le moyen terme.

Pourtant, l'importance du travail mené par le Cefep sur l'actualité du droit fiscal, parfois même en anticipant des sujets devenus d'actualité peu de temps après, doit être relevée. Ce travail place en effet le Cefep dans une position d'interlocuteur très intéressant vis-à-vis des juristes fiscalistes, cabinets d'avocats et de conseils et même membres des juridictions notamment du Conseil d'État, avec des points d'évolution jurisprudentiels pour lesquels le Cefep estime avoir joué un rôle (notamment, et pour un exemple, sur le contrôle de l'entreprise).

### *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cefep dispose d'un site consacré (rue de Vaugirard) accueillant les enseignants-chercheurs et les étudiants encadrés pour leurs études doctorales. Un déménagement, probablement en 2025, est envisagé dans un lieu rassemblant les universitaires en Droit fiscal et en Droit des affaires (ce qui permet de répondre à une recommandation du précédent rapport visant le regroupement du Cefep avec l'IRDA). Le rapport sera uniquement physique, facilitant les échanges entre les deux laboratoires. Aucun rapprochement institutionnel n'est envisagé.

Le Cefep dispose d'un personnel administratif partagé avec un magistère.

Si le Cefep admet la faiblesse du nombre de ses enseignants-chercheurs, il s'en satisfait toutefois en considération du sous-encadrement au sein des universités françaises en général, pour leur discipline en particulier. Il comprend trois professeurs (ce dont faisait déjà état le précédent rapport d'évaluation), auxquels s'ajoute, pour la période concernée par cette évaluation, un maître de conférences.

La salle de documentation est présentée par la direction du Cefep comme ayant un fonds exceptionnel (mais peu utilisé). Au niveau financier, le Cefep fait état d'une dotation de l'université présentée comme symbolique

(6 K€), mais avec un droit de tirage sur les crédits de l'université (justifié par les ressources d'apprentissage liées aux formations relevant du Cefep — chiffrées à 400 K€).

### Points faibles et risques liés au contexte

Le potentiel d'enseignants-chercheurs dont dispose le Cefep est limité : trois professeurs des universités et un maître de conférences. On relèvera néanmoins une légère amélioration par rapport à la précédente évaluation (trois professeurs, aucun maître de conférences). Cette faiblesse est largement contrebalancée par l'activité scientifique relativement importante de l'unité, avec quatre ouvrages publiés (toutes éditions confondues) sur la période (dont la thèse du maître de conférences) ; 57 articles, commentaires et chroniques, dont onze publications en co-rédaction. Ce chiffrage a été effectué par récolement des CV fournis par les différents enseignants-chercheurs du Cefep, aucune donnée synthétique n'ayant été fournie pour la période d'évaluation.

On pourra regretter l'absence de mixité de l'équipe enseignante du Cefep — avec ce paradoxe d'une présence importante d'étudiantes parmi les doctorants. Parmi les explications possibles, on devine une difficulté pour les femmes de poursuivre une carrière universitaire en général, en droit fiscal en particulier. Plus globalement, une préférence affichée pour une carrière non universitaire (en lien avec les difficultés rencontrées au sein des Universités, de fournir des postes à leurs docteurs et, sans aucun doute, en lien également avec les niveaux de rémunération des enseignants-chercheurs).

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cefep indique dans son rapport d'autoévaluation, s'appliquer à fonctionner en respectant pleinement les exigences légales, réglementaires et déontologiques en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique. Ces éléments n'appellent aucune remarque particulière.

### Points faibles et risques liés au contexte

Aucune remarque particulière.

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité du Cefep apparaît à travers une activité scientifique importante, dont font état les listes des publications (ouvrages, articles, commentaires et chroniques, participation à des colloques) des membres de ce laboratoire. C'est essentiellement par son rayonnement scientifique que le Cefep se distingue. On peut relever l'intérêt accordé par les praticiens de la matière fiscale (cabinets d'avocats et de conseils, magistrats) aux travaux du Cefep, avec une participation significative aux manifestations organisées par le Cefep.

*1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*

*2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*

*3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*

#### 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

##### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le Cefep justifie d'une attractivité et d'un rayonnement indéniables. Plus qu'un laboratoire de recherches, il est présenté par ses directeurs comme une plateforme de structuration des formations.

En particulier, on relèvera les nombreuses responsabilités éditoriales et scientifiques confiées à certains de ses membres, l'animation d'enseignements en langue étrangère (notamment en anglais), l'utilisation des outils numériques (mooc notamment) pour assurer la diffusion des travaux et recherches du Cefep. On peut également citer les missions d'expertise de certains membres du Cefep auprès d'acteurs institutionnels tels que le Conseil des prélèvements obligatoires et le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, ou encore la participation à des jurys de thèse et d'HDR.

S'y ajoute le succès des manifestations organisées par le Cefep avec son colloque annuel rassemblant entre 100 et 200 participants, ses soirées d'études (que le Cefep entend relancer. Celles-ci ayant cessé d'être organisées avec la crise sanitaire, mais cette dernière n'explique pas tout : la direction du Cefep a également justifié l'absence de ces soirées depuis 2020, par l'insuffisante actualité fiscale : peu de textes fiscaux récents susceptibles d'intéresser ces soirées ; même chose pour la jurisprudence).

Cette attractivité et ce rayonnement se signalent également par la publication de travaux d'étudiants (notamment de Master 2) dans des revues juridiques, en particulier la revue *Droit fiscal*.

Un rapprochement progressif avec les collègues d'autres disciplines juridiques mais présentant une approche fiscale permettrait d'envisager des travaux et des formations communs et est à l'étude. Pour y parvenir, ce rapprochement doit s'effectuer par étapes, dont la première pierre a été posée avec la construction du bâtiment qui accueillera, à compter de 2025, les formations et équipes de recherche en droit fiscal et droit des affaires. Comme l'indique la direction du Cefep, il s'agit d'une première étape visant à favoriser ce rapprochement, ce dernier ne pouvant se décréter. Ardents promoteurs de ce rapprochement, les directeurs du Cefep ont l'objectif d'inciter des travaux communs, espérant que le rapprochement physique évoqué y contribue fortement. Parmi les objectifs fixés : des thèses transversales, avec une difficulté concernant le profil des doctorants, lesquels devront disposer de compétences suffisantes dans ces deux disciplines.

##### Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

S'il fallait améliorer encore l'attractivité du Cefep, la perspective pourrait être envisagée d'assurer une meilleure visibilité du laboratoire — au-delà du réseau LinkedIn sur lequel le laboratoire dispose d'une page de présentation (relativement dynamique en considération de l'activité qui y apparaît). Une mise à jour de la page internet de présentation du Cefep doit être envisagée.

On peut supposer que le Cefep gagnera en attractivité avec le déménagement prévu pour 2025 dans de nouveaux locaux qui ont vocation à accueillir les unités du Cefep et de l'IRDA. Ceci devrait améliorer significativement la qualité de vie de l'équipe d'enseignants-chercheurs (pour un exemple : les deux salles de cours dont dispose le Cefep dans ses actuels locaux de la rue de Vaugirard n'ont pas de fenêtres).

On relèvera la difficulté pour le Cefep d'accueillir des doctorants — ce constat concerne de nombreuses unités de recherche de droit au sein desquels les matières juridiques ne relevant de majeures telles que le droit civil, le droit constitutionnel ou le droit administratif, peinent à attirer des étudiants. Pour l'expliquer, il est possible de le justifier en tenant compte des chances pour un docteur de pouvoir embrasser une carrière universitaire, une fois sa thèse soutenue. En particulier, le Cefep fait état d'une difficulté à accueillir des doctorants issus de ses propres formations, sur ces trois-quatre dernières années. On constate, à la lecture du tableau (en l'état, incomplet) faisant état du nombre de doctorants au sein du laboratoire, que, depuis 2020, le Cefep a accueilli quatre nouveaux doctorants — ces derniers sont issus d'autres formations que celles encadrées par le Cefep. Aussi, le Cefep fait face à la difficile adéquation de la recherche académique avec la matière fiscale, qu'il espère résoudre par le choix de sujets de thèse novateurs.

En outre, sans qu'il y ait lieu d'identifier là un point faible, le Cefep n'a pas émis le souhait de rattacher des enseignants-chercheurs associés, ne percevant pas un intérêt particulier dans cette perspective. Il se trouve que les professeurs associés recrutés par l'Université Paris-Panthéon-Assas ont pu contribuer à enrichir l'offre de formation en matière fiscale, indépendamment de tout rattachement au Cefep.

Enfin, un point faible sur lequel le Cefep n'a pas de prise peut être mentionné. Il s'agit de l'insertion des jeunes docteurs, lesquels privilégient, pour des raisons déjà précédemment évoquées, des emplois dans le secteur du conseil en matière fiscale au détriment d'une carrière universitaire. Le Cefep a fait état de doctorants, au profil majoritairement fiscalistes, très impliqués dans la vie du laboratoire durant leurs années de thèse, mais qui, une fois la thèse terminée, disparaissent de l'horizon universitaire. Le Cefep regrette le peu d'implications des docteurs, une fois leur thèse soutenue, et l'absence de production scientifique. Cet état de fait est justifié, comme précédemment, par la difficulté d'investir dans une carrière universitaire (en considération du faible nombre de places proposées). Indiscutablement, il ne facilite pas l'attractivité du Cefep.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du Cefep apparaît importante en dépit d'un nombre d'enseignants-chercheurs restreint. Les listes des publications des professeurs et du maître de conférences de cette unité témoignent d'une activité soutenue, appréciée tant en fonction des sujets abordés que des supports de publication. Cette production témoigne d'une vitalité certaine, essentiellement concentrée sur les enseignants-chercheurs membres du Cefep. La production scientifique des doctorants est, pour ainsi dire, inexistante.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du Cefep apparaît importante et régulière. Pour la période évaluée, quatre ouvrages (y compris des rééditions chez des éditeurs de renom telles que les PUF et la LGDJ), 43 articles et commentaires, auxquels il convient d'ajouter onze articles et commentaires en co-rédaction, et trois chroniques, publiés dans des revues de référence en droit public en général, en droit fiscal en particulier (*Droit fiscal, Revue française de droit administratif — RFDA, Revue européenne et internationale de droit fiscal*). Ces chiffres sont établis sur la seule base des CV fournis par les membres du Cefep.

Les membres du Cefep interviennent également régulièrement au moyen de communications et conférences à l'occasion de colloques. On relèvera une activité de diffusion par le biais des supports de presse, qui s'est étoffée avec l'arrivée d'un nouvel enseignant-chercheur.

La reconnaissance des supports de publication au sein du monde académique témoigne de la qualité des travaux du Cefep.

Qualité et quantité sont ainsi constatées du point de vue de la production scientifique, alors même que le Cefep est doté de peu d'enseignants-chercheurs. C'est un point qu'il convient de souligner. La production scientifique du Cefep apparaît ainsi importante en considération de son potentiel de recherche. Il faut donc rejoindre l'analyse du Cefep qui, en synthèse de son autoévaluation, se réjouit du nombre élevé de publications de ses membres, lui assurant ainsi une forte visibilité.

#### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Comme cela avait été souligné lors de la précédente évaluation, l'insuffisance des travaux collectifs menés au sein du Cefep est regrettable. Au-delà du colloque annuel et des soirées (dont la liste, les dates et les thèmes n'ont pas été fournis), le Cefep ne se distingue pas par des travaux de nature à rassembler les forces vives de l'unité.

Aucune donnée ne permet d'apprécier les travaux réalisés par les doctorants. Afin de relativiser ce constat, il faut reprendre l'explication fournie par la direction du Cefep. Les doctorants travaillent en effet parallèlement à leurs travaux de recherche, le plus souvent au sein de cabinets d'avocats. Ils n'ont donc pas de temps à consacrer à la rédaction d'articles de doctrine. À ce sujet, on pourra relever que le Cefep ne le favorise pas non plus : si les colloques organisés par une unité de recherche peuvent être l'occasion d'engager les doctorants à ces échanges, leur permettant d'intervenir dans ce type de manifestation et le cas échéant, de s'y distinguer, le Cefep a fait le choix de restreindre son programme des participants à des personnalités du monde fiscal (avocats, magistrats). L'explication avancée par la direction du Cefep : la teneur des échanges, liée à la haute expérience et autorité en la matière des participants, à laquelle les doctorants ne sauraient prétendre.

Un autre point, déjà évoqué, mais pour lequel il convient d'apporter quelques précisions, doit être abordé. Les précédents chiffres communiqués pour signaler la production scientifique du laboratoire ont été élaborés à partir des données disponibles sur les CV fournies par les enseignants-chercheurs rattachés à l'unité — faute de données consolidées et synthétiques fournies dans le rapport produit par le Cefep pour retracer son activité

scientifique pour la période d'évaluation soumise à l'appréciation du comité. Il peut, d'ores et déjà, être recommandé au Cefep d'engager une réflexion en vue de la mise en place d'indicateurs permettant de retracer les faits marquants de l'activité scientifique du laboratoire.

En termes de visibilité, il est possible de s'interroger sur la portée des travaux du Cefep au-delà des cercles habituels. Les membres du comité ne disposent toutefois pas de suffisamment d'éléments pour porter une appréciation à ce sujet.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

C'est probablement l'une des caractéristiques premières du Cefep : sa forte interaction avec le monde des praticiens du droit fiscal (cabinets d'avocats et de conseils, magistrats...). C'est d'ailleurs un point mis en exergue par les directeurs du Cefep : leur volonté d'une forte association et interaction avec le monde non académique. C'est en ce sens que les colloques et soirées d'études organisés par le Cefep sont pensés : les directeurs du laboratoire ont évoqué cette place importante laissée aux non-universitaires dans les programmes de leurs manifestations.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le Cefep favorise les échanges avec le monde non académique, de manière très importante. Les programmes des manifestations organisées en sont le reflet — notamment appréciable en consultant la liste des intervenants. Indiscutablement, le Cefep se pose en interlocuteur des professionnels de la fiscalité. C'est un positionnement que le Cefep cultive, dans ses modes de fonctionnement et d'organisation. C'est un atout certain pour l'unité, lui permettant de se présenter comme un acteur des discussions que peuvent susciter certains sujets d'actualité, sensibles et à haute teneur jurisprudentielle.

On relèvera que dans ce cadre, les doctorants encadrés par le Cefep bénéficient de ce relationnel : pour l'essentiel, ils travaillent au sein de cabinets d'avocats (et on peut supposer que leur rattachement au Cefep a pu peser dans leur recrutement). Une thèse bénéficie d'une convention Cifre (partenariat avec le cabinet d'avocats White and Case LLP). C'est d'ailleurs la particularité du profil du jeune collègue recruté au sein du Cefep, qui a soutenu en 2018 une thèse entamée en 2015, pour laquelle il a bénéficié d'une convention Cifre.

### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le site internet du Cefep, qui a vocation à offrir une vitrine de l'activité du laboratoire, n'est pas à jour. Les directeurs du Cefep ont indiqué préférer les réseaux sociaux et en particulier le réseau LinkedIn sur lesquels les étudiants sont particulièrement actifs, avec des posts fréquents. Ce réseau LinkedIn est présenté comme la traduction de la vitalité des deux Master 2. Il faut probablement envisager un renouvellement dans l'approche qu'un laboratoire de recherche peut avoir de son attractivité, à la lumière des outils qui sont désormais disponibles en la matière.

De plus, on relèvera qu'aucun des doctorants du Cefep ne bénéficie d'un contrat doctoral.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Le Cefep, créé il y a 35 ans, a bénéficié de la notoriété de ses membres, en particulier celle du Professeur Le Gall à ses origines.

Ce positionnement, au sein du monde académique et des milieux professionnels liés aux thématiques rattachées au Cefep, a largement contribué à confirmer la représentativité de ce laboratoire de recherches et au-delà sa réputation.

Les directeurs successifs du Cefep ont ainsi contribué à maintenir la place de ce dernier parmi les laboratoires de recherche aux thématiques similaires. Comme l'ont souligné les actuels directeurs du Cefep, ce dernier présente une originalité : son interdisciplinarité au niveau des domaines, praticiens et chercheurs en lien avec la fiscalité.

Le Cefep s'est donné pour finalité d'établir et de maintenir ce contact avec les professionnels de la discipline, donnant ainsi une traduction concrète aux réflexions engagées au sein du laboratoire sur ces grandes questions fiscales en lien avec l'actualité que le Cefep affectionne de développer. Avec l'objectif également de permettre aux étudiants d'accéder à des personnalités du monde juridique fiscal, et d'inscrire le Cefep dans un écosystème propice aux développements des initiatives du laboratoire. Ses conférences sont très suivies, elles sont présentées comme une vitrine pour le laboratoire, pour l'université.

Les réflexions menées dans le cadre de ces échanges se traduisent dans la pratique du droit fiscal, devant les juges, les avocats, les professionnels du droit fiscal. En ce sens, le Cefep entend œuvrer, par la réflexion et l'échange aux évolutions qu'exige la matière fiscale.

Ainsi appréhendée, la trajectoire du Cefep s'inscrit très clairement dans les orientations initiales de ses fondateurs.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Les membres du comité d'évaluation ont rencontré des difficultés pour évaluer l'activité du Cefep. À plusieurs reprises, dans le cadre de ce rapport, il a été relevé l'absence de données chiffrées consolidées et synthétisées.

Plusieurs des éléments chiffrés contenus dans ce présent rapport sont le résultat d'un travail de recensement effectué par les membres du comité — avec le risque d'erreurs, d'inexactitudes et d'imprécisions que cela peut induire.

Il est fortement conseillé au Cefep de développer une approche de son activité par indicateurs, lui laissant le soin d'identifier les éléments susceptibles de révéler au mieux son activité, ses points forts, les éléments marquants qu'il souhaite mettre en évidence. Plusieurs perspectives ont été présentées au comité, notamment par la tutelle : construction du budget en tenant compte d'indicateurs d'activités évaluant, notamment, le nombre de publications ; prise en compte des publications en langues étrangères ; recensement du nombre d'enseignants-chercheurs ; recensement du nombre de doctorants et de thèses soutenues ; apport des financements externes.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le Cefep est invité à renforcer son attractivité, à travers une communication plus accessible de ses activités, notamment sur internet.

Aussi, le Cefep pourrait envisager une stratégie visant à favoriser l'orientation de certains de ses doctorants vers une possible carrière universitaire, sans remettre en cause la vocation professionnalisante de certaines thèses en droit fiscal. Enfin, le Cefep gagnerait à réfléchir à la possible intégration d'enseignants-chercheurs associés en son sein.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

En considération du nombre d'enseignants-chercheurs rattachés au Cefep, sa production scientifique apparaît suffisante et de qualité. Probablement le Cefep gagnerait-il à penser sa réflexion en dégageant des axes de réflexion susceptibles de s'inscrire dans la longueur — avec une temporalité plus longue que les événements et les réflexions organisés en fonction de l'actualité de la matière.

Il peut également être envisagé d'associer plus largement les doctorants aux manifestations organisées par le Cefep — notamment en leur permettant d'intervenir dans les colloques annuels du laboratoire.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

S'il est bien implanté dans son paysage habituel (universitaire/académique et professionnels du droit fiscal), le Cefep gagnerait à être plus visible, gagnerait à améliorer sa communication.

Au-delà de son compte LinkedIn (effectivement dynamique), le site internet du Cefep pourrait être mis à jour — faisant apparaître tous les enseignants-chercheurs (et ils ne sont que quatre) rattachés au laboratoire, leurs centres d'intérêt, leurs publications, leurs actualités.

Cette communication est de nature à améliorer également l'attractivité de l'unité — et probablement l'intérêt porté par des non initiés à leurs travaux et à leurs réflexions.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 22 janvier 2024 à 9 h

**Fin :** 22 janvier 2024 à 16 h

**Entretiens réalisés : en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

#### Hcéres — Planning des entretiens du lundi 22 janvier 2024 — Évaluation du Cefep

**8 h 30 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique**

**9 h – 9 h 30 1ère Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité** (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo, mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis clos), en la présence de Gauthier Blanluet, directeur du Cefep et Martin Collet, directeur adjoint du Cefep.

**9 h 35 – 10 h 20 2ème Séquence — 45 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence** de Thierry Bonneau, Vice-président en charge de la recherche, Université Paris-Panthéon-Assas.

**10 h 20 – 10 h 30 Pause**

**10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.**

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

**13 h – 13 h 30 4ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).** Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

**13 h 30 – 14 h 5ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.**

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

**14 h – 14 h 30 6ème Séquence — 30 minutes**

**Entretien final à huis clos avec la direction huis-clos,** en la présence de Gauthier Blanluet, directeur du Cefep et Martin Collet, directeur adjoint du Cefep.

**14 h 30 – 16 h Entretien à huis clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique**

**16 h Fin des entretiens**

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, les sections 01 et 02 du CNU, sollicitées, n'ont pas souhaité être représentées dans ce comité.

Le comité d'experts souhaite indiquer que le document d'autoévaluation fourni par le Cefep contenait sept pages, document auquel étaient annexés plusieurs documents (notamment les CV des enseignants-chercheurs rattachés au Cefep, les données de caractérisation et des copies d'articles et autres productions scientifiques). Il apparaît que ce document, qui constitue le document de référence pour réaliser l'évaluation, n'était pas suffisamment étayé.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 25 mars 2024

**Observations sur le rapport d'évaluation :**

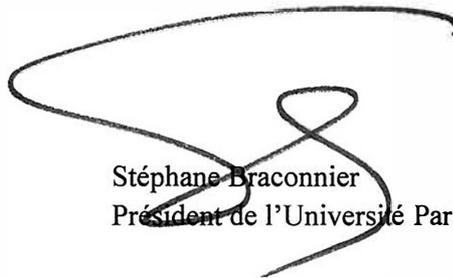
**DER-PUR250024590 - CEFEP - Centre d'étude sur la fiscalité des entreprises de Paris**

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre d'étude sur la fiscalité des entreprises de Paris (CEFEP) qui s'est déroulée le 22 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 28 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Gauthier Blanluet, directeur du CEFEP.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier  
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T.33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)